

Votre don dès maintenant pour la collecte du denier



Le diocèse d'Angoulême lance sa collecte du denier 2020 les 14 et 15 mars. Constituée du don des fidèles, elle permet de rémunérer plus de 90 personnes.

La collecte du Denier, constituée du don des fidèles, permet de rémunérer les prêtres, les prêtres à la retraite, les séminaristes et les salariés du diocèse. Pour le futur de l'Église, il est primordial d'éveiller toutes les consciences à la nécessité de ce don. Le diocèse d'Angoulême a lancé sa collecte du Denier pour l'année 2020. Cette ressource financière est la plus importante pour le diocèse. Elle rémunère en effet plus de 90 personnes.

Tout comme la quête lors d'une messe, le don au Denier devrait faire partie de la contribution de chaque fidèle, selon ses possibilités. Ce geste de générosité est primordial pour que des femmes et des hommes puissent se consacrer entièrement à la mission de l'Église. Or seulement un catholique sur dix participe à cette collecte, alors même que l'Église ne reçoit ni subvention ni aide du Vatican.

Si vous ne donnez pas encore au Denier, nous vous invitons à penser à toutes les fois où l'Église a été là pour vous : une célébration, un temps d'écoute avec un prêtre, une préparation à un baptême ou un mariage... Pour qu'aujourd'hui et demain, l'Église puisse continuer à être présente auprès de tous, nous avons besoin de votre don.

Si vous êtes déjà donateur, nous vous remercions chaleureusement pour votre générosité. Vous avez peut-être l'habitude d'effectuer votre don en fin d'année. Pour 2020, nous vous invitons à anticiper votre soutien. En réalisant votre don dès maintenant, vous permettez au diocèse de mieux gérer sa trésorerie et de réaliser de nombreuses économies!

En savoir plus

Comment faire un don ?

Vous pouvez donner par carte bancaire sur www.donnonsaudenier-charente.fr. C'est pratique, rapide et sécurisé! Un grand merci pour votre contribution!

Retrouvez les chiffres de la campagne 2019 L'importance de votre don au Denier

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 27/10/2025 -

https://charente.catholique.fr/services/soutenir-le-diocese/les-dons-possibles/le-denier-de-leglise/votre-don-des-maintenant-pour-la-